

REPLAÇANT LES SOLDATS DANS LA VIE CIVILE

COMMENT LES INFIRMES REÇOIVENT UNE NOUVELLE ÉDUCATION

Le département du Rétablissement civil des soldats va établir des bureaux de placement gratuits et aidera de toutes façons les soldats licenciés à reprendre leur place dans la vie civile.

Pour faciliter le retour des soldats à la vie civile, le département du Rétablissement civil des soldats a fait une enquête parmi les membres du corps expéditionnaire canadien en vue de savoir dans quel district chacun d'eux désirerait être licencié et à quelle occupation il se propose de se livrer. L'enquête porte aussi sur son expérience passée. Des représentants du département, en Angleterre et en France, se tiennent en contact avec les soldats, pour leur faire connaître ce qui se fait au Canada pour les aider à retourner à la vie civile. Par ailleurs la population, restée au Canada, de son côté, est éduquée sur le genre de coopération que le gouvernement attend d'elle pour faciliter la réabsorption de quelque 300,000 ou 400,000 soldats dans la vie civile.

Le département du Rétablissement civil des soldats, que dirige le sénateur sir James Loughheed, comprend la Commission des pensions, la Commission des hôpitaux militaires et une section de la démobilisation, récemment formée, avec la mission de créer tout le mécanisme nécessaire pour aider au retour de notre armée à la vie civile, pendant la période de démobilisation.

Pour venir en aide à ceux des soldats, à qui leur ancienne position n'a pas été conservée, le gouvernement se tient en contact permanent avec tous les patrons de façon à être averti dès qu'une vacance se produit dans leur personnel. De plus, le gouvernement vient encore au secours des soldats, par la création de bureaux de placement gratuits, venant s'ajouter à ceux qui existaient déjà.

Tous ces bureaux et d'autres qui seront établis suivant les besoins, seront groupés en un système unique, sous la direction du Comité de rapatriement et de placement. C'est le désir du gouvernement qu'un tel bureau de démobilisation et de placement soit établi, dans chaque district de licenciement.

Des mesures ont été prises pour rééduquer gratuitement tout membre du corps expéditionnaire qui souffre d'une infirmité le rendant inapte à suivre son ancienne carrière. Durant le temps que dure sa rééducation dans une profession de son choix et compatible avec ses aptitudes physiques, le gouvernement se charge du soutien de sa famille et de ceux qui dépendent de lui.

Les universités, les collèges, les écoles techniques, et industrielles

dans diverses parties du Canada, seront utilisés pour ces cours de réapprentissage, et dans six grands centres des arrangements ont été faits pour que le cours de rééducation comprenne, en plus de l'enseignement théorique, du travail pratique en atelier.

Le nombre des occupations pour lesquelles les écoles techniques pourront rééduquer les soldats se trouve augmenté par les arrangements faits avec de vastes établissements manufacturiers, pour que des cours de réapprentissage puissent y être donnés. Au 30 novembre 1918, pas moins de 158 occupations diverses étaient enseignées. En répartissant ainsi les soldats infirmes en un aussi grand nombre que possible d'occupations diverses, l'on écarte ou diminue considérablement le danger de la concurrence entre ces hommes et les ouvriers réguliers. Déjà 2,828 soldats suivent les cours et 7,176 se sont vu accorder l'autorisation de les suivre, tandis que 1,984 ont fini leur apprentissage. Bon nombre des soldats ont cessé de fréquenter les cours avant la date fixée pour la fin de leur apprentissage, et cela pour plusieurs raisons intéressantes. Ces cas, 862 en tout, peuvent être divisés en 5 classes. La première comprend les ambitieux qui ont accepté la première position qui s'est offerte avant d'avoir fini leur cours. La deuxième comprend ceux qui ont été libérés pour aller travailler sur la terre, afin d'aider à satisfaire la demande pour une plus grande production agricole. La troisième, ceux qui ont été demandés par les autorités militaires, avant la fin de leur cours, pour travailler aux écritures. La quatrième ceux qui ont dû retourner à l'hôpital pour y recommencer leur traitement, et la cinquième ceux à qui leur tempérament agité n'a pas permis de se réacclimater à la vie civile. Il n'y a pas de doute que plusieurs des hommes répartis dans ces cinq classes reprendront leur cours l'un de ces prochains jours.

Le département, aidé des commissions provinciales, trouve de l'emploi aux hommes ainsi rééduqués et continue à s'intéresser à leur bien-être. Aucun d'eux n'est perdu de vue.

Le département de la Milice qui a charge des soldats infirmes avant leur licenciement, et le département du Rétablissement civil, qui en prend charge ensuite travaillent de concert, pour ce qui concerne la thérapeutique professionnelle, dont le personnel et l'outillage sont fournis par le dé-

Tout soldat infirme rapatrié a droit, gratuitement, à un cours de réapprentissage dans un métier ou une profession de son choix, compatible avec son état. Au 30 novembre 1918, la statistique des cours de réapprentissage industriel donnés, en dehors des hôpitaux et des maisons de convalescence, était la suivante:

Nombre d'hommes à qui les cours ont été accordés.	7,176
Nombre ayant complété leur cours.	1,894
Nombre ayant abandonné avant d'avoir fini.	862
Nombre à qui les cours ont été accordés, mais qui n'ont pas commencé à les suivre.	1,061
Nombre fréquentant les cours.	2,829
Nombre à qui les cours ont été offerts, mais qui les ont refusés.	441
Nombre interviewés.	7,964

PLACES POUR LES MALADES DANS LES HÔPITAUX.

Au 30 novembre 1918, le département du Rétablissement civil des soldats avait place dans ses hôpitaux pour 3,223 patients divisés comme suit:

Sanatoriums.	1,576
Asiles pour les fous.	446
Autres institutions.	1,201

Le nombre des patients répartis entre les neuf institutions du département était de 3,512 dont:

Pensionnaires.	2,478
Externes, classe 1.	639
Externes, classe 2.	395

partement du Rétablissement civil, tandis que le traitement se poursuit sous la surveillance de l'officier médical en charge, tant que le patient est à l'hôpital. De plus le département du Rétablissement civil manufacture des membres artificiels et fournit des appareils orthopédiques et maintient le tout en bon état durant la vie du soldat qui en a besoin.

La section médicale du département du Rétablissement civil est chargée du soin et du traitement de tous les soldats tuberculeux; du soin des soldats fous pour toujours, faibles d'esprit ou épileptiques; des incurables, ou de ceux dont l'état reclame un très long traitement à l'hôpital; de la fabrication et de la distribution des appareils orthopédiques; soin de ceux qui suivent un cours de réapprentissage, qui subissent une rechute de maladies contractées à la guerre; soin des dents des soldats qui suivent les cours de réapprentissage, soin des dents avariées à la guerre, soin de tous les patients traités dans les institutions du département du Rétablissement civil et de tous les patients externes des classes 1 et 2.

Les patients externes de la classe 1 reçoivent leur solde complète et leurs indemnités, mais ils ne reçoivent pas de pension tant que dure le traitement. Les patients de la classe 2 doivent se présenter périodiquement aux cliniques pour leur traitement; une pension leur est payée et ils reçoivent en plus une indemnité de traitement basée sur la perte de temps qu'ils subissent par suite de la nécessité où ils se trouvent de se présenter aux cliniques pour leur traitement.

La somme totale d'énergie électrique présentement développée au Canada est d'environ 1,800,000 forces de chevaux, d'après une publication récente de la Commission de conservation.

LES MINES DANS LA COLOMBIE-BRITANNIQUE.

On espère que la Granby Smelter qui, comme on l'annonçait dans la lettre de la semaine dernière, avait fermé ses portes pour un certain temps, par suite de l'épidémie d'influenza, les ouvrira la semaine prochaine.

Les mines Rossland ont aussi été fermées pendant deux semaines pour la même raison, mais les employés retournent maintenant graduellement au travail et on espère que des envois considérables en seront faits avant longtemps, car l'on a découvert un nouveau procédé plus économique de traiter le minerai à Tandanac.

Adjudication de deux entreprises.

Les entreprises suivantes ont été adjudiquées par arrêté en conseil:

Kingston, Ont.—Construction d'un pavillon pour les tuberculeux au sanatorium de Mowat. Entrepreneur, Henry Hunter, de Kingston, au prix de \$23,400. Arrêté du conseil en date du 16 décembre 1918.

Freeport, Ont.—Construction d'un pavillon pour les tuberculeux re hôpital militaire. Entrepreneur, Dunker Bros., de Kitchener, Ont., au prix de \$11,800. Arrêté du conseil en date du 16 décembre 1918.

Individus déportés.

Au cours de l'exercice 1917, 605 personnes ont été déportées du Canada, ainsi que l'indique le rapport annuel du ministre de l'Intérieur sur l'immigration.

Réserve forestière du Canada.

Le territoire compris dans la réserve forestière du Dominion est de 23,024,640 acres, d'après le rapport du ministre de l'Intérieur pour le dernier exercice financier.